



Edito

1ère lettre électronique d'information de l'Association AVEC. Ce courrier veut remplacer les publications "L'Association" que nous avons diffusées semestriellement de 1998 à 2004 ([voir ces publications](#)). Pour aller à l'essentiel, signalons que le but de ce courrier est de fournir des informations sur nombre d'actualités liées à la vie associative et au bénévolat en Suisse et dans le monde. Il s'agit, également, de donner des informations pour répondre aux questions quotidiennes que se posent les associations (création/conduite de l'association, gestion des ressources humaines bénévoles et/ou salariées, gestion financière, communication/marketing, législation, etc.).

Air du Temps

Valider les acquis d'une expérience bénévole. Où en est-on?

Rappelons l'essentiel en la matière. Les associations sont un lieu d'échanges et d'expérimentation. En effet, un engagement bénévole est un espace idéal pour acquérir de nouvelles compétences ou de s'essayer à de nouveaux domaines, de mettre à niveau des qualifications passées (pour les personnes qui ont été éloignées, par exemple, d'une activité professionnelle). L'exercice du bénévolat est également un moyen d'enrichir son capital humain et social en apportant sa contribution à la collectivité, en faisant la preuve de son utilité sociale, en appartenant à un groupe et en construisant un réseau.

Depuis plusieurs années, un mouvement est lancé en Suisse et dans le monde. Le but est d'identifier, d'évaluer et de valoriser l'apprentissage non formel et informel et les compétences acquises grâce à un engagement associatif (engagement bénévole). Il a pour ambition de reconnaître ces qualifications informelles et de permettre à certaines catégories de bénévoles de révéler leurs compétences "cachées" (les jeunes, les personnes tenues éloignées du monde du travail pour élever leurs enfants, etc.) pour que leur engagement associatif leur permette de reprendre une activité professionnelle, de tester leur capacités, de reprendre aussi confiance en eux.

Ci-dessous, nous signalons les plus récentes réalisations en la matière:
4e édition du Dossier Bénévolat suisse

La nouvelle édition du Dossier bénévolat, instrument pour valoriser l'expérience bénévole, édité dans les trois langues nationales, vient de paraître. Plusieurs corrections ont été apportées pour faciliter son utilisation.

On y trouve plusieurs formes d'attestation "prêtes à l'emploi" : attestations d'activité, attestations des acquis et lettres de remerciements. Son prix reste inchangé Fr. 5.- frais d'envoi en sus. Pour en savoir plus et le commander www.dossier-benevolat.ch

Guide à l'intention des responsables des ressources humaines

Dans le prolongement du Dossier bénévolat, l'Association nationale Forum-benevolat.ch en lien avec le Bureau Fédéral de l'égalité entre femmes et hommes vient de terminer un guide (disponible en français, allemand et italien) à l'intention des responsables des ressources humaines dans les entreprises. L'objectif est de rendre ces personnes plus attentives aux compétences acquises en dehors d'une activité rémunérée. Pour télécharger ce guide disponible dans les trois langues nationales www.dossier-benevolat.ch

La prochaine journée de formation sur l'utilisation du Dossier bénévolat organisée par notre association aura lieu le 2 juin 2007 dans nos locaux. Pour télécharger le descriptif et s'inscrire à cette journée (ou à celle du 25 septembre), consulter notre page [Formations](#).

Au plan européen

Signalons le projet VAEB (Valider les acquis d'une expérience bénévole) qui réunit 14 partenaires dans 7 pays : France, Allemagne, Autriche, Hongrie, Italie, Pologne, Royaume-Uni. Ce projet a été lauréat de l'appel à proposition 2003 du programme communautaire Leonardo da Vinci "Former et éduquer tout au long de la vie". Il est financé grâce à la Commission européenne et du Conseil régional de Champagne Ardenne pour l'expérimentation en France. Un des objectifs du programme est de créer un réseau d'experts en VAEB, aux niveaux nationaux et européen qui soit un lieu d'échanges d'expériences et de pratiques. Pour en savoir plus www.eEuropeassociations.net.
Nouveau!

Parution d'un guide à l'intention des Bourses du bénévolat suisses

En coopération avec le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes ainsi qu'avec l'Association des Offices suisses du Travail (AOST) et l'Office fédéral des migrations (OFM) un guide (pour l'instant uniquement en allemand) vient de paraître. Il a pour objectif de faciliter le travail des organisations qui mettent en relation les personnes qui souhaitent s'engager bénévolement et les organisations qui sont à la recherche de bénévoles pour développer leurs activités. Il peut, également, rendre service à nombre d'organisations bénévoles dans leurs relations avec les personnes sans-emploi qui souhaitent s'engager bénévolement. Concrètement, ce guide en allemand uniquement pour l'instant renseigne sur les réglementations relatives au travail bénévole effectué par des personnes:

- ayant droit à l'indemnité de chômage (LACI),
- bénéficiaires de l'aide sociale,
- d'origine étrangère, requérants d'asiles et autres.

Ce guide, à disposition des membres de l'Association nationale, des bourses de bénévolat et des Offices Régionaux de Placement (ORP) est téléchargeable à partir du site www.dossier-benevolat.ch

Un outil pour faciliter la gestion des clubs sportifs

La Suisse compte quelque 22 600 clubs sportifs gérés par des bénévoles. Swiss Olympic, dans le prolongement de l'année internationale du bénévolat (2001) s'est attelé à fournir une aide pratique aux responsables de clubs en signe de reconnaissance pour leur engagement. Cet outil internet disponible gratuitement sous le nom de "Management de club" veut faciliter et optimiser le travail des clubs. Il peut être consulté et téléchargé en trois

langues. « Management de club » contient, sous une forme condensée mais complète, les bases essentielles à la gestion d'un club sportif : des explications sur les principaux domaines d'activité, des « check-lists », des plans, des documents types et de nombreux conseils pratiques. Les liens avec Internet ouvrent en outre des possibilités illimitées pour une gestion de club rentable et efficace. [Pour commander le kit.](#)

Sous la loupe

Présidentielles françaises. Les associations ont la cote!

Sur l'initiative de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) les candidats aux élections présidentielles ont été invités à venir exposer leur vision de la vie associative. Il a été demandé à chacun de répondre aux mêmes questions, l'une portant sur la place reconnue aux associations dans leur dialogue des pouvoirs publics avec la société civile, l'autre portant sur la philosophie des mécanismes de financement de l'action associative que les candidats envisageaient promouvoir. Les 5 candidats audités ont souhaité, dans une belle unanimité que la vie associative soit mieux représentée au sein du Conseil économique et social et des conseils économiques et sociaux des régions. Trois des 5 candidats placent en plus les associations comme partenaires légitimes du dialogue avec les pouvoirs publics "reconnaissance de tous les engagements, le syndical, le politique et l'associatif dans le cadre d'une 6^e République" pour Marie-Georges Buffet; "changement de regard et invention de nouveaux outils pour améliorer la représentation des associations dans son dialogue avec les pouvoirs publics" pour Dominique Voynet; "organiser la société civile, en particulier par le mouvement associatif, face à l'Etat" pour François Bayrou; "la mise en place d'un nouvel équilibre entre les pouvoirs publics et les associations qui passerait par un contrat de mandature dont il reste à étudier la nature" pour Ségolène Royal; "mise en place dans chaque administration centrale d'un interlocuteur dédié aux associations investi d'une réelle autorité" pour Nicolas Sarkozy. Le développement des conventions pluriannuelles d'objectif est prôné par tous les candidats. Pour Marie-Georges Buffet le soutien aux associations passe aussi par une augmentation des moyens du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative portés à 1% du budget nationale. Dominique Voynet préfère évoquer la nécessité de mieux prendre en compte le financement du fonctionnement et de l'investissement des associations. François Bayron appelle de ses vœux une "définition législative" de la subvention. Pour Nicolas Sarkozy, priorité doit être donnée au renforcement du financement privé des associations en développant encore les mesures de déductions fiscales permettant d'inciter les dons des particuliers et des entreprises. Ségolène Royal évoque la suppression de la taxe sur les salaires comme moyen d'aider au financement des projets associatifs.

Cette manière pour les candidats de prêter attention aux associations et à leur représentation est à rapprocher de l'étude réalisée par le Centre de recherches politiques de Sciences politiques (Cevipof) qui montre combien les personnes interrogées ont une opinion très tranchée en faveur de la vie associative. 87% d'entre elles ont une bonne opinion de la vie associative contre 36% des partis politiques. De même si sept Français sur dix seraient prêts à s'investir dans une association, ils ne sont qu'un sur dix à manifester

le souhait de s'investir dans un parti politique. On peut aussi noter que huit Français sur dix font confiance aux responsables associatifs, alors qu'ils ne sont que trois sur dix à faire confiance aux responsables politiques. Enfin, les personnes interrogées privilégient les responsables associatifs par rapport aux responsables politiques pour "proposer des solutions concrètes pour améliorer la vie quotidienne des Français" (62% contre 35%) ou même proposer des solutions conformes à l'intérêt général (58% contre 37%).

Quels enseignements retirer de ces études? Pour des responsables associatifs cela peut faire plaisir mais comment ne pas être inquiétés de voir les personnes interrogées préférer les associations au personnel politique pour porter l'intérêt général. Pour Jean-Pierre Worms, Président de la Fondation pour la Vie Associative (FONDA) on ne peut demander à un ou même à des groupes de citoyens, aussi bien intentionnés soient-ils, de prendre en charge l'intérêt général en faisant fi de la responsabilité du suffrage universel. Pour lui, quelle que soit la nécessaire participation de la société civile à sa construction, l'affirmation de l'intérêt général ne peut se faire légitimement qu'à travers la démocratie représentative. Cela dit, il est légitime et inévitable que la vie associative institutionnalisée noue des contacts avec les pouvoirs publics et développe des stratégies de concertations. L'enjeu pour la société française et pour la prochaine équipe au pouvoir est bien de multiplier les instances de médiation permettant de nouer le dialogue avec les initiatives les plus diverses, sans leur imposer des catégories de discours inadaptés à leurs pratiques et dans le respect de leur diversité. Les résultats de ces études, complétées par le souhait de voir les associations jouer un plus grand rôle dans la gestion de la cité, montrent aux responsables politique l'urgence qu'il y a à se rapprocher encore plus d'une vie associative que la plupart considère encore avec trop de méfiance ou d'ignorance. Pour en savoir plus www.fonda.asso.fr

Connaissez-vous le CODAP?

Le CODAP (Centre de conseils et d'appuis pour les jeunes en matière de Drois de l'Homme) est un centre de ressources, créé en 1986 à Genève dont le but est de promouvoir les initiatives de jeunes militants dans le domaine des droits de l'homme. L'organisation (qui publie une revue trimestrielle Codapement vôtre est active à 4 niveaux:

- appui des groupes de jeunesse dans leurs actions en faveur des droits de l'homme;
- organisation de formations pour des jeunes militants dans différents domaines;
- promotion des droits humains à l'attention des groupes de jeunes et diffuser les actions des jeunes militants;
- réalisation de recherches sur la thématique "jeunes et droits de l'homme".

La structure du CODAP se compose de membres actifs (une trentaine actuellement), de membres associés (groupes de jeunes ou jeunes membres d'associations droits de l'homme) et de membres sympathisants.

Le Réseau est composé de l'ensemble des groupes et associations de droits de l'homme qui lui sont associés. Il s'étend dans le monde entier et est composé d'environ 200 ONG dans plus de 40 pays. Le CODAP bénéficie en outre de l'appui d'un Conseil (experts dans divers domaines).

Quelques exemples d'actions au plan local

- Les Cafés des Libertés organisés par les groupes de jeunes engagés à Genève en faveur des droits de l'homme. Ce sont eux qui choisissent les différents thèmes en fonction de leurs préoccupations communes. Pour ces groupes, les Cafés offrent l'occasion de se connaître et de se faire connaître, mais aussi de partager expériences et réflexions avec d'autres. Ouverts à tout le monde, les Cafés sont en particulier destinés aux jeunes.
- Rencontres romandes. Le CODAP propose une rencontre annuelle (2 jours) afin de fournir aux jeunes engagés pour les droits de l'homme à Genève des moyens d'action supplémentaires et favoriser les rencontres entre les groupes et associations. Pour en savoir plus www.codap.org

Le livre en vedette

L'engagement associatif, Fonda, Paris, 2007. (Prix 21 Euros).

Peut être commandé directement à Territorial, BP 215 38506 Voiron Cedex.
tél. 04 76 65 87 17, fax 04 76 05 01 63

Souvent, les responsables associatifs se plaignent d'une évolution des mentalités et de la difficulté à mobiliser sur un projet collectif. Pourtant, le tissu associatif se renouvelle sans cesse et l'engouement pour les grandes causes de solidarité ne se dément pas. Cet ouvrage, fruit d'un travail piloté par la Fonda, explore les différentes formes de l'engagement et propose aux responsables associatifs des analyses et des exemples. Un outil précieux et une source d'inspiration pour dynamiser son projet associatif

Pour ne plus recevoir de lettres électroniques de notre part, [merci de vous désinscrire](#).

Copyright © 2007, Association AVEC.

